

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LYSOL® Hydrogen Peroxide Action™ Multi-Purpose Cleaner - Citrus Sparkle Zest  
(Canada)



HEALTH • HYGIENE • HOME

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

**Nom du produit** : LYSOL® Hydrogen Peroxide Action™ Multi-Purpose Cleaner - Citrus Sparkle Zest  
(Canada)

**Distribué par** : Reckitt Benckiser LLC.  
Morris Corporate Center IV  
399 Interpace Parkway (P.O. Box 225)  
Parsippany, New Jersey 07054-0225  
+1 973 404 2600

Reckitt Benckiser (Canada) Inc.  
1680 Tech Avenue, Unit #2  
Mississauga, Ontario L4W 5S9  
CANADA  
Telephone: +1 905 283 7000

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (Medical)** : 1-800-338-6167

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (Transport)** : 1-800-424-9300 (U.S. & Canada) CHEMTREC  
Outside U.S. and Canada (North America), call Chemtrec: 703-527-3887

**Website:** : <http://www.rbnainfo.com>

**Utilisation du produit** : Multipurpose Cleaner Consumer use

This SDS is designed for workplace employees, emergency personnel and for other conditions and situations where there is greater potential for large-scale or prolonged exposure, in accordance with the requirements of USDOL Occupational Safety and Health Administration.

This SDS is not applicable for consumer use of our products. For consumer use, all precautionary and first aid language is provided on the product label in accordance with the applicable government regulations, and shown in Section 15 of this SDS.

**n° SDS** : D8214211 v4.0

**Formulation #:** : e0027-114/8208493 v1.0

**No D'IDENTIFICATION EPA** : 777-126

**DIN #** : 02417987

**UPC Code / Sizes** : HDPE Bottle with Trigger and Pump Top

D8214211 v4.0

## 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Attention

**Mentions de danger** : Peut être corrosif pour les métaux.

### Conseils de prudence

**Généralités** : Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Prévention** : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**Intervention** : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

**Stockage** : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion.

**Élimination** : Non applicable.

**Éléments d'une étiquette complémentaire** : None.

**Dangers non classés ailleurs** : Aucun connu.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange

| Nom des ingrédients                     | %     | Numéro CAS |
|-----------------------------------------|-------|------------|
| 1-(2-butoxy-1-méthylethoxy)propane-2-ol | 1-5   | 29911-28-2 |
| Peroxyde d'hydrogène                    | 1-5   | 7722-84-1  |
| acide citrique                          | 1 - 5 | 77-92-9    |

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

## 4. Premiers soins

- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Peu irritant pour les yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Légèrement irritant pour la peau.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
Irritation
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

**Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit** : Des produits de décomposition dangereux peuvent se former au cours d'un incendie.

**Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

**Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Control

#### Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients  | Limites d'exposition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Peroxyde d'hydrogène | <b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015).</b><br>TWA: 1 ppm 8 heures.<br>TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br><b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).</b><br>TWA: 1 ppm 8 heures.<br>TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br><b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).</b><br>TWA: 1 ppm 10 heures.<br>TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup> 10 heures.<br><b>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).</b><br>TWA: 1 ppm 8 heures.<br>TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. |

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

**Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

### Protection de la peau

**Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

**Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

**Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

**État physique** : Liquide.

**Couleur** : Clair.

**Odeur** : Non disponible.

**Seuil olfactif** : Non disponible.

**pH** : 2.1 à 3.5 [Conc. (% poids / poids): 100%]

**Point de fusion** : Non disponible.

**Point d'ébullition** : Non disponible.

**Point d'éclair** : coupelle fermée: >93.3°C (>199.9°F)

**Taux d'évaporation** : Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** : Non disponible.

D8214211 v4.0

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|                                                                      |                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b> | : Non disponible.                                                                 |
| <b>Tension de vapeur</b>                                             | : Non disponible.                                                                 |
| <b>Densité de vapeur</b>                                             | : Non disponible.                                                                 |
| <b>Densité relative</b>                                              | : 1 à 1.02                                                                        |
| <b>Solubilité</b>                                                    | : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>                          | : Non disponible.                                                                 |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>                               | : Non disponible.                                                                 |
| <b>Température de décomposition</b>                                  | : Non disponible.                                                                 |
| <b>Viscosité</b>                                                     | : Non disponible.                                                                 |
| <b>Temps d'écoulement (ISO 2431)</b>                                 | : Non disponible.                                                                 |

## 10. Stabilité et réactivité

|                                            |                                                                                                                              |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Réactivité</b>                          | : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.                            |
| <b>Stabilité chimique</b>                  | : Le produit est stable.                                                                                                     |
| <b>Risque de réactions dangereuses</b>     | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.                       |
| <b>Conditions à éviter</b>                 | : Aucune donnée spécifique.                                                                                                  |
| <b>Matériaux incompatibles</b>             | : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :<br>les métaux<br>***TO BE TRANSLATED***                              |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient                                                                                      | Résultat               | Espèces             | Dosage                   | Exposition |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------|--------------------------|------------|
| Peroxyde d'hydrogène                                                                                                   | DL50 Orale             | Rat - Mâle, Femelle | 805 mg/kg (70% H2O2 p/p) | -          |
| Citric acid                                                                                                            | DL50 Orale             | Rat                 | 3 g/kg                   | -          |
| *Lysol Brand Kills 99.9% of Viruses & Bacteria** with Hydrogen Peroxide Multipurpose Cleaner Citrus Sparkle Zest Scent | CL50 Inhalation Vapeur | Rat                 | >2.06 mg/l               | 4 heures   |
|                                                                                                                        | DL50 Cutané            | Rat                 | >5000 mg/kg              | -          |
|                                                                                                                        | DL50 Orale             | Rat                 | >5000 mg/kg              | -          |

**Conclusion/Résumé** : Non classé. Nocif \*

#### Irritation/Corrosion

D8214211 v4.0

## 11. Données toxicologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient                                                                                                                                 | Résultat                    | Espèces | Potentiel | Exposition      | Observation |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------|-----------|-----------------|-------------|
| Peroxyde d'hydrogène<br>Citric acid<br><br>*Lysol Brand Kills 99.9% of Viruses & Bacteria** with Hydrogen Peroxide Multipurpose Cleaner Citrus Sparkle Zest Scent | Yeux - Hautement irritant   | Lapin   | -         | 1 milligrams    | -           |
|                                                                                                                                                                   | Yeux - Hautement irritant   | Lapin   | -         | 24 heures       | -           |
|                                                                                                                                                                   |                             |         |           | 750             |             |
|                                                                                                                                                                   | Peau - Léger irritant       | Lapin   | -         | Micrograms      | -           |
|                                                                                                                                                                   |                             |         |           | 24 heures       |             |
|                                                                                                                                                                   | Peau - Modérément irritant  | Lapin   | -         | 500             | -           |
|                                                                                                                                                                   | Yeux - Opacité de la cornée | Lapin   | <1        | milligrams      | -           |
|                                                                                                                                                                   |                             |         |           | 0.5 Milliliters | -           |
|                                                                                                                                                                   | Peau - Légèrement irritant  | Lapin   | <1        | -               | -           |

### Conclusion/Résumé

**Peau** : Légèrement irritant pour la peau. \*

**Yeux** : Peu irritant pour les yeux. \*

### Sensibilisation

| Nom du produit ou de l'ingrédient                                                                                      | Voie d'exposition | Espèces       | Résultat          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------|-------------------|
| *Lysol Brand Kills 99.9% of Viruses & Bacteria** with Hydrogen Peroxide Multipurpose Cleaner Citrus Sparkle Zest Scent | peau              | Cochon d'Inde | Non sensibilisant |

### Conclusion/Résumé

**Peau** : Non sensibilisant pour la peau. \*

### Mutagénicité

Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

### Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient | OSHA | CIRC | NTP |
|-----------------------------------|------|------|-----|
| Peroxyde d'hydrogène              | -    | 3    | -   |

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Térogénicité

Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

## 11. Données toxicologiques

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Peu irritant pour les yeux.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Légèrement irritant pour la peau.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
Irritation  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

D8214211 v4.0

## 11. Données toxicologiques

## 12. Données écologiques

### Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                           | Espèces                                                             | Exposition |
|-----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------|
| Peroxyde d'hydrogène              | Aiguë CE50 1.2 mg/l Eau de mer     | Algues - Dunaliella tertiolecta - Phase de croissance exponentielle | 72 heures  |
|                                   | Aiguë CE50 5.38 mg/l Eau douce     | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata                            | 96 heures  |
|                                   | Aiguë CE50 2320 µg/l Eau douce     | Daphnie - Daphnia magna - Néonate                                   | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CL50 93 ppm Eau douce        | Poisson - Oncorhynchus mykiss                                       | 96 heures  |
|                                   | Chronique NOEC 989.7 ppm Eau douce | Poisson - Oncorhynchus tshawytscha - Œuf                            | 43 jours   |
| acide citrique                    | Aiguë CL50 160000 µg/l Eau de mer  | Crustacés - Carcinus maenas - Adulte                                | 48 heures  |

### Persistance et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient        | LogP <sub>ow</sub> | BCF | Potentiel |
|------------------------------------------|--------------------|-----|-----------|
| 1-(2-butoxy-1-méthylethoxy) propane-2-ol | 1.523              | -   | faible    |
| Peroxyde d'hydrogène                     | -1.36              | -   | faible    |
| acide citrique                           | -1.8               | -   | faible    |

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de

D8214211 v4.0

## 13. Données sur l'élimination

contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## 14. Informations relatives au transport

| Informations sur la réglementation | Numéro ONU | Nom d'expédition correct                                          | Classes | GE* | Étiquette                                                                             | Autres informations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------|---------|-----|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Classification pour le DOT</b>  | UN1760     | Corrosive liquids, n.o. s. (acide citrique, Peroxyde d'hydrogène) | 8       | III |    | <p><b>Quantité limitée</b><br/>Oui.</p> <p><b>Instructions de conditionnement</b><br/><b>Avion de passagers</b><br/>Limitation de quantité:<br/>5 L</p> <p><b>Avion cargo</b><br/>Limitation de quantité:<br/>60 L</p> <p><b>Dispositions particulières</b><br/>IB3, T7, TP1, TP28</p>                                                        |
| <b>Classification pour le TMD</b>  | UN1760     | LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide citrique, Peroxyde d'hydrogène)   | 8       | III |  | <p>Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.40-2.42 (Classe 8).</p> <p><b>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</b><br/>5</p> <p><b>Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers</b><br/>5</p> <p><b>Dispositions particulières</b><br/>16</p> |
| <b>Classement mexicain</b>         | UN1760     | LIQUIDO CORROSIVO, N.E.P. (acide citrique, Peroxyde d'hydrogène)  | 8       | III |  | <p><b>Dispositions particulières</b><br/>223, 274</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

D8214211 v4.0

## 14. Informations relatives au transport

|                        |        |                                                                 |   |     |                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------|---|-----|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Classe IMDG</b>     | UN1760 | CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (acide citrique, Peroxyde d'hydrogène) | 8 | III |  | <b>Programmes d'urgence ("EmS")</b><br>F-A, S-B<br><br><b>Dispositions particulières</b><br>223, 274                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Classe IATA-DGR</b> | UN1760 | Corrosive liquid, n.o.s. (citric acid, hydrogen peroxide)       | 8 | III |  | <b>Passenger and Cargo Aircraft</b><br>Quantity limitation: 5 L<br>Packaging instructions: 852<br><b>Cargo Aircraft Only</b><br>Quantity limitation: 60 L<br>Packaging instructions: 856<br><b>Limited Quantities - Passenger Aircraft</b><br>Quantity limitation: 1 L<br>Packaging instructions: Y841 |

**Protections spéciales pour l'utilisateur :** **Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations États-Unis :** **TSCA 8(a) PAIR:** 1-(2-butoxy-1-méthylethoxy)propane-2-ol; α-hexylcinnamaldéhyde; 1-méthyl-4-(4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde; 3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde; 4-(4-hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-enecarbaldéhyde; 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde  
**TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption:** Indéterminé  
**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b):** Indéterminé.

**Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)** : Référencé

**Clean Air Act Section 602 Class I Substances** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class II Substances** : Non inscrit

**DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit

D8214211 v4.0

## 15. Informations sur la réglementation

**DEA List II Chemicals** : Non inscrit  
**(Essential Chemicals)**

### SARA 302/304

#### Composition/information sur les ingrédients

| Nom                  | %       | EHS  | SARA 302 TPQ |           | SARA 304 RQ |           |
|----------------------|---------|------|--------------|-----------|-------------|-----------|
|                      |         |      | (lb)         | (gallons) | (lb)        | (gallons) |
| Peroxyde d'hydrogène | 1 - 2.5 | Oui. | 1000         | 106.1     | 1000        | 106.1     |

**SARA 304 RQ** : 95238.1 lb / 43238.1 kg [11309.2 gal / 42810 L]

### SARA 311/312

**Classification** : Réactif

#### Composition/information sur les ingrédients

| Nom                                    | %                  | Risques d'incendie | Décompression soudaine | Réactif      | Risque immédiat (aigu) pour la santé | Danger d'intoxication différée (chronique) |
|----------------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------|--------------|--------------------------------------|--------------------------------------------|
| Peroxyde d'hydrogène<br>acide citrique | 1 - 2.5<br>0.1 - 1 | Non.<br>Non.       | Non.<br>Non.           | Non.<br>Non. | Oui.<br>Oui.                         | Non.<br>Non.                               |

### Réglementations d'État

**Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés: HYDROGEN PEROXIDE  
**New York** : Les composants suivants sont répertoriés: Hydrogen peroxide  
**New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: HYDROGEN PEROXIDE  
**Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés: HYDROGEN PEROXIDE

### Canada

**SIMDUT (Canada)** : Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE).  
 Class E: Matières corrosives

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

### Éléments de l'étiquette

**Mention d'avertissement:** : ATTENTION  
 Do not mix with other chemicals such as fire extinguishing agents.

**Mesures de précaution** : Tenir hors de portée des enfants.  
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Autres informations** : Court terme Peau Agent de blanchiment. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:  
 Rincer la peau avec de l'eau.

D8214211 v4.0

## 16. Autres informations

**Hazardous Material** :  
**Information System (États-Unis)**

|                         |   |   |
|-------------------------|---|---|
| Santé                   | * | 1 |
| Inflammabilité          |   | 0 |
| Risques physiques       |   | 0 |
| Protection individuelle |   | B |

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**National Fire Protection** :  
**Association (États-Unis)**



Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies

**Date d'édition** : 24/10/2018

**Date de publication précédente** : 11/06/2018

D8214211 v4.0

## 16. Autres informations

**Version** : 4  
**Élaborée par** : Reckitt Benckiser India Ltd  
Plot No 48  
Sector - 32  
Institutional Area  
Gurgaon, Haryana  
India - 122001

**Commentaires à l'issue de la révision** : Update of SDS..

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



RB is a member of the CSPA Product Care Product Stewardship Program.